



Minute sécurité

Risque de happement et outils électroportatifs



Accident avec arrêt le 19/08/26 : Fracture de la mâchoire et contusions

Lors d'une opération de carottage (ø 26 mm – carotteuse électrique HILTI 220 V) dans la halle 8 des aciers électriques, l'intervenant a eu le gant et sa tenue de travail happés par la fraise en rotation.

Le happement a été tel que la victime a été entraînée et sa jugulaire arrachée.

La machine s'est arrêtée suite à l'arrachement du câble d'alimentation électrique.



L'outillage électroportatif est pratique et aussi dangereux !



Les réflexes **avant chaque utilisation** d'un outil électroportatif :

- **Préparer l'intervention** (lecture de la notice d'utilisation, posture de travail par rapport au mouvement, EPI adaptés, pas de vêtements flottants, ...)
- **Contrôler l'état de la machine** (dispositifs de sécurité, protections en place telles que carter, etc...)
- **Vérifier l'état des accessoires et leur conformité** (disque, foret, ...)
- **Maintenir une zone de travail propre, dégagée et sécurisée** (projections,...)
- **Eloigner le câble d'alimentation** des parties en mouvement et des zones de circulation
- **Changement des accessoires : couper les énergies** (débrancher la machine ou retirer la batterie selon les cas)

Je retiens : Avant de démarrer un outil électroportatif, je m'assure que rien ne peut être happé !

Règle d'Or N°10

Je respecte les règles de santé et sécurité

